

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 15 octobre 2025

Délibération n° 99_2025_100

Contrat Ville Centre 2023 - 2028 avec le Département du Cher : avenant n° 3

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi quinze octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REEMPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	Absent
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUERE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	Remplacé par Jean-Paul MARTINAT
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Edith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Geoffroy CANTAT
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	Pouvoir à Didier DEVASSINE
	Monsieur Raphaël FOSSET	Pouvoir à Sophie CUINIÈRES
	Madame Sophie CUINIÈRES	
	Monsieur Lionel DELHOMME	
	Madame Malika LACH-HAB	Pouvoir à Noura ANGLADE
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	Pouvoir à Lionel DELHOMME
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	
Membres en exercice	38	Secrétaire de séance : Philippe AUZON
Membres présents	29	
Membres votants	36	

Date de convocation : 1^{er} octobre 2025
Date de l'affichage : 1^{er} octobre 2025

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'Etat le 17/10/2025
et publié le 17/10/2025 est exécutoire.

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 15 octobre 2025

Délibération n° 99_2025_100 Contrat Ville Centre 2023 - 2028 avec le Département du Cher : avenant n° 3

Monsieur RIOTTE, Vice-Président, présente ce dossier.

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du Territoire, le Conseil départemental du Cher, la Communauté de communes Cœur de France, la Ville de Saint-Amand-Montrond et la Commune de Charenton-du-Cher ont signé, le 14/11/2023, un contrat Ville Centre 2023 - 2028.

Un avenant n° 1 a été signé le 22 novembre 2024.

Un avenant n° 2 est en cours de rédaction au Conseil départemental afin de prolonger le contrat Ville Centre.

Plusieurs évolutions des dossiers nécessitent un nouvel avenant, sans modification du montant global du contrat.

Les ajustements sont les suivants :

1. Au titre du volet « santé »

Depuis le 15 juillet 2025, Cœur de France exerce la compétence « Création aménagement et gestion du Centre de santé de Charenton-du-Cher ». Il convient donc de transférer, sous sa maîtrise d'ouvrage le solde du financement du projet « Création d'un point médical à Charenton-du-Cher » soit 147 268 €.

Le projet de « Création d'un Centre de santé à Saint-Amand-Montrond » est reporté. Il est proposé que le financement initialement prévu de 200 000 € par le Conseil départemental pour ce projet soit réaffecté à l'opération « Création d'un centre de santé de Charenton-du-Cher ».

Ainsi, le financement départemental sur cette opération s'élèverait à 347 268,15 €, pour un coût prévisionnel de 800 000 €.

2. Au titre du volet « Mobilité »

La Commune de Charenton-du-Cher abandonne le projet « Création d'un groupe scolaire ». Elle souhaite le remplacer par une opération « Travaux de voirie – aménagement sécuritaire » pour laquelle un financement départemental de 100 000 € est sollicité.

Il convient donc de signer un avenant n° 3 à ce contrat afin de modifier l'article 4.2, sur cette nouvelle base.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 3 du Contrat de territoire 2023 - 2028.


Le Président,
Daniel BONE


Le secrétaire de séance,
Philippe AUZON



Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le 17/10/2025
ID : 018-200036135-20251015-99_2025_100-DE



AVENANT N°3

CONTRAT VILLE CENTRE 2023 - 2028

Entre les soussignés :

- **LE DÉPARTEMENT DU CHER**, dont le siège se situe Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant, CS 30322, 18023 BOURGES, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Jacques FLEURY, dûment habilité à signer le présent avenant en vertu de la délibération n°du 15 décembre 2025

Ci-après dénommé « le Département »,

d'une part,

Et

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE FRANCE, dont le siège se situe 1 rue Philibert Audebrand à Saint-Amand-Montrond, représentée par son Président, Monsieur Daniel BONE, dûment habilité à signer ce contrat en vertu de la délibération de son Conseil communautaire n° du.....

Ci-après désignée « la Communauté de communes »,

- **LA COMMUNE DE SAINT-AMAND-MONTROND**, dont le siège se situe 2 rue Philibert Audebrand à Saint-Amand-Montrond, représentée par son Maire, Monsieur Emmanuel Riotte, dûment habilité à signer ce contrat en vertu de la délibération de son Conseil municipal n° du.....

Ci-après désignée « Commune de Saint-Amand-Montrond »,

- **LA COMMUNE DE CHARENTON-DU-CHER**, dont le siège se situe 89 rue Nationale à Charenton-du-Cher, représentée par son Maire, Monsieur Pascal Aupy, dûment habilité à

signer ce contrat en vertu de la délibération de son Conseil municipal n°
du.....

Ci-après désignée « Commune de Charenton-du-Cher »,

d'autre part,

Le Département, la Communauté de communes Cœur de France, les communes de Saint-Amand-Montrond et Charenton-du-Cher sont ci-après dénommés individuellement « partie » et ensemble « parties ».

Préambule

Le Département, la Communauté de communes Cœur de France, les communes de SAINT-AMAND-MONTROND et de CHARENTON-DU-CHER ont signé le 14 novembre 2023 le Contrat de Ville Centre 2022-2026 (ci-après dénommé « le contrat initial »), modifié par avenants n°1 et n°2.

Des opérations en maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Cœur de France ont fait l'objet d'évolutions prises en compte par l'avenant n°1.
L'avenant n°2 portait sur la prolongation du contrat initial.

Depuis, deux projets prévus au contrat initial sont retirés. Deux nouveaux projets ont émergé et un projet est modifié dans le financement du Département, sans que le montant du contrat initial ne soit modifié au total.

C'est dans ce cadre que les parties ont décidé de conclure le présent avenant n°3 au contrat initial.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - OBJET DE L'AVENANT :

Conformément à l'article 12 du contrat initial, le présent avenant a pour objet de modifier l'article 4.2 de ce contrat afin de prendre en compte le retrait de deux projets, la modification du financement du Département pour un autre projet et la mention de deux nouveaux projets.

Article 2 – ARTICLE MODIFIE :

L'article 4.2 du contrat initial susvisé est modifié comme suit :

4.2 Au regard des enjeux du territoire de la Communauté de communes Cœur de France, les parties au présent contrat s'engagent sur leur territoire respectif à réaliser les opérations suivantes. Elles font l'objet d'un co-financement de la part du Département :

Au titre du volet « Services à la population »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT de l'opération à la signature du présent contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Création d'un Tiers-lieu Compétences	Communauté de communes Cœur de France	1 379 557,50 €	2026-2027	46 000 €
Rénovation et extension du complexe sportif Georges Baraton	Ville de Saint-Amand-Montrond	1 715 000 €	2023-2026	300 000 €

Au titre du volet « Santé »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT de l'opération à la signature du présent contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Création d'un Centre de santé à Charenton-sur-Cher	Communauté de communes Cœur de France	800 000 €	2025-2028	347 268,15 €
Construction d'un Point Médical à Charenton-du-Cher	Commune de Charenton-du-Cher	159 793,48 €	2023-2025	52 731,85 €

Au titre du volet « Vitalité – Revitalisation centres-villes/centres-bourgs »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT de l'opération à la signature du présent contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Construction du bâtiment l'ATELIER	Communauté de communes Cœur de France	1 600 000 €	2023-2025	200 000 €
Projet CAMBOUR	Communauté de communes Cœur de France	3 700 000 € Montant subventionnable 700 000 € acquisition	2024-2025	250 000 €
Réaménagement du Parc Montagnac et réhabilitation du bâtiment en salle polyvalente	Ville de Saint-Amand-Montrond	1 434 080 €	2024-2026	300 000 €
Requalification de la Place de la République	Saint-Amand-Montrond	2 158 000 €	2023-2025	400 000 €

Au titre du volet « Transition écologique et énergétique »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT de l'opération à la signature du présent contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Construction d'un réseau d'eaux usées et d'une station d'épuration à La Celle	Communauté de communes Cœur de France	2 000 000 €	2023-2025	120 000 €
Construction d'un réseau d'eaux usées à Bruère-Allichamps et raccordement à la station d'épuration de La Celle	Communauté de communes Cœur de France	2 000 000 €	2025-2026	50 000 €

Au titre du volet « Mobilité »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT de l'opération à la signature du présent contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Travaux d'accès à la future ZAC Orval	Communauté de communes Cœur de France	237 200,79 €	2023-2025	50 000 €
Travaux de voirie – aménagement sécuritaire	Commune de Charenton-du-Cher	350 000,00 €	2026-2028	100 000 €

Soit un total de financement envisagé par le Département d'un montant de 2 216 000 € sur la durée du contrat représentant l'enveloppe financière réservée par le Département pour le territoire de Communauté de communes au titre du contrat.

Ces dispositions abrogent les dispositions contenues dans le contrat initial.

ARTICLE 3 – A NNEXES MODIFIEES

3.1 – la fiche-projet n°1 figurant en annexe n°1 au présent avenant se substitue à la fiche-projet n°2 figurant en annexe 2 au contrat initial

3.2 - la fiche-projet n°2 figurant en annexe n°1 au présent avenant se substitue à la fiche-projet n°12 figurant en annexe 2 au contrat initial

ARTICLE 4 – ANNEXES ABROGEES

4.1 - La fiche-projet n°4 relative à la création d'un centre de santé à Saint-Amand-Montrond figurant en annexe 2 au contrat initial est abrogée.

4.2 – La fiche –projet n°7 relative à a création d'un groupe scolaire à Charenton-du-Cher figurant en annexe 2 au contrat initial est abrogée

ARTICLE 5 – A NNEXES AJOUTEES

5.1 – La fiche projet n°3 relative à la création d'un centre de santé à Charenton-du-Cher figurant en annexe n°2 au présent avenant s'ajoute en annexe 2 au contrat initial.

5.2 – La fiche projet n°4 relative à des travaux de voirie – aménagement sécuritaire figurant en annexe n°2 au présent avenant s'ajoute en annexe 2 au contrat initial.

ARTICLE 5 – ARTICLES INCHANGES :

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux clauses du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 6– DATE D'EFFET DE L'AVENANT :

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification par le Département aux autres parties.

ARTICLE 7– CLAUSE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges nés de l'interprétation et/ou de l'application des présentes clauses, comme les actions contestant la validité du présent avenant et tendant à son annulation, sont réglés selon les modalités mentionnées à l'article 8 du contrat initial.

ARTICLE 8– PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les dispositions de l'article 9 du contrat initial s'appliquent au présent avenant.

Fait en 4 exemplaires originaux, dont un est remis à chaque partie.

À Bourges, le

Pour le Département du Cher,
Le Président du Conseil départemental,

Jacques FLEURY

Pour la Communauté de communes
Cœur de France,
Le Président

Daniel BONE

Pour la commune de Saint-Amand-Montrond,
Le Maire,

Emmanuel RIOTTE

Pour la commune de Charenton-du-Cher
Le Maire,

Pascal AUPY